

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 18 avril 2006 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absences motivées : M. Yvan Larouche, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :

Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche, désigné par le maire, présente le projet de règlement et les conséquences de son adoption. :

Règlement No 1058 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement numéro 964 intitulé « Plan d'urbanisme de la Ville de Beaupré » pour modifier la limite de l'aire d'aménagement particulier numéro 2 de la planche 1 de 2 du plan 6 de l'annexe 6* ».

Suite aux explications données par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche relativement à ce projet de règlement, des questions sont posées de la part des personnes présentes à cette assemblée.

3009-180406 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

- . C.C.U.
 - . Procès-verbal du 12 avril 2006
 - . Rapport des permis de mars 2006

3010-180406 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2006**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2006.

3011-180406 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

. Numéros 600468 à 600499	68 599,86 \$
. Numéros 600500 à 600502	23 499,48 \$
. Numéros 600503 à 600543	92 642,26 \$

3012-180406 **OUVERTURE ET ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

Considérant la demande de soumission sur invitation pour la réfection de la toiture de la bibliothèque;

Considérant les soumissions reçues de :

Toiture Lagacé Inc.	30 722,67 \$
Benoit Tremblay (1979) Inc.	13 618,96 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'octroyer le contrat à « Benoit Tremblay (1979) Inc. » au montant de 13 618,96 \$ incluant les taxes.

3013-180406 **ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NO 1060-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le second projet du Règlement No 1060-1 intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour : modifier les normes de lotissement, d'implantation et les normes spéciales dans les zones 44-H et 53-H.* »

3014-180406 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1055-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le Règlement No 1055-1 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour :*

- *ajouter des usages spécifiques dans la zone 50-C;*
- *créer deux (2) secteurs de zones dans la zone 50-C et spécifier les normes de lotissement et d'implantation pour chacun des secteurs de zones;*
- *ajouter des usages résidentiels dans la zone 30-H.* »

3015-180406 **REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT ANNÉE 2006**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaufort possède un fonds de roulement de 180 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le fonds de roulement a une somme de 40 257,14 \$ en capital engagé sur les 180 000 \$ au 31 décembre 2005 provenant de l'acquisition d'une excavatrice en 2001 et d'un camion Dodge RAM en 2002;

CONSIDÉRANT QUE ces engagements sont remboursés en 5 versements égaux du fonds général au fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'affecté la somme de 32 688,57 \$ au remboursement du fonds de roulement pour l'année 2006.

3016-180406 **REMBOURSEMENT DES QUOTES-PARTS DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2005 DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DIMINUTION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE DE BEAUPRÉ**

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 8.4 du *Protocole relatif à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement communs*, les parties ont convenu de constituer une réserve pour la station d'épuration des eaux usées au montant de 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ladite réserve a atteint la somme de 302 724,94 \$ au 31 décembre 2005 et a donc dépassé l'objectif visé de 250 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de rembourser la somme de 52 724,94 \$ (incluant les taxes), soit l'excédent de la réserve, en fonction des pourcentages réels 2005 des contributions des municipalités participantes soit :

Ville de Beaupré (36,49%) :	19 239, 33 \$
Municipalité de Saint-Joachim (6,68%) :	3 522,03 \$
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré (37,71 %) :	19 882,57 \$
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neige (19,12 %) :	<u>10 081,01 \$</u>
Total :	52 724, 94 \$

En ce qui concerne la part de la Ville de Beaupré, celle-ci sera transférée du surplus accumulé affecté « station d'épuration » au surplus non affecté de la Ville.

3017-180406 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2005 DU POSTE DE POMPAGE PB2 ET DIMINUTION DU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE DE BEAUPRÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim utilise le poste de pompage PB2 et conséquemment participe au financement des opérations dudit poste de pompage conformément au *Protocole relatif à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement communs*;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel d'opération de l'année 2005 du poste de pompage PB2 a été moindre que celui budgété en 2005, soit 15 824,17 \$ au lieu de 19 400 \$;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de distribuer les montants de la réserve du poste de pompage PB2 s'élevant une somme totale de 23 902,08 \$ au 31 décembre 2005 (incluant l'excédent de 2005);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de rembourser la somme de 23 902,08 \$ (incluant les taxes) en fonction des sommes accumulées pour chacune des villes ayant contribué à constitué ladite réserve soit :

Municipalité de Saint-Joachim :	12 567,36 \$
Ville de Beaupré :	<u>11 334,72 \$</u>

Total : 23 902,08 \$

En ce qui concerne la part de la Ville de Beaupré, celle-ci sera transférée du surplus accumulé affecté « PB2 » au surplus non affecté de la Ville.

3018-180406 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2005 POUR LES POSTES DE POMPAGE SJ1, SJ2 ET SJ3**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour la fourniture de service pour l'opération et l'entretien des stations de pompage SJ1, SJ2 et SJ3 entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2005 des postes de pompage SJ1, SJ2, SJ3 sont moindre que les prévisions budgétaires 2005 soit 11 874,64 \$ au lieu de 13 350 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de rembourser cet écart, soit la somme de 1 475,36\$, incluant les taxes, à la Municipalité de Saint-Joachim;

3019-180406 **REMBOURSEMENT DE LA QUOTE-PART DE SAINT-JOACHIM POUR LE SURPLUS D'OPÉRATION DE L'ANNÉE 2005 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de sécurité incendie et l'entraide lors de situations d'urgence entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2005 du Service de sécurité incendie sont moindres que les prévisions budgétaires 2005;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de rembourser la quote-part de la Municipalité de Saint-Joachim de cet excédent budgétaire, soit la somme de 10 807,78 \$ sans taxes.

3020-180406 **ANNULATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR PB1 DE LA VILLE DE BEAUPRÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaupré possède un surplus accumulé de 4 600 \$ pour le poste de pompage PB1;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire rendre disponible cet argent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de transférer la somme de 4 600 \$ du surplus accumulé affecté PB1 au surplus accumulé non affecté.

3021-180406 **MANDAT À ME KARL JESSOP**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de mandater Me Karl Jessop afin d'étudier le dossier « Formation des pompiers ».

3022-180406 **RECONSTRUCTION DES CONDUITES DU RAVIN - AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1 ET APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 257 725,37 \$ incluant les taxes suite à la recommandation de paiement faite par « BPR Groupe Conseil » dans le cadre de la reconstruction des conduites du ravin.

3023-180406 **AUTOBUS**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'abroger la résolution #2992-200306 adoptée le 20 mars 2006 et d'autoriser le déboursé d'une somme approximative de 12 000,00 \$ pour l'achat d'un autobus.

3024-180406 **DIRECTRICE DES LOISIRS**

Considérant le retrait de la candidate, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'abroger la résolution #2998-030406 adoptée le 3 avril 2006;

3025-180406 **ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'engager M. Gilles Carrier à titre de directeur des loisirs à compter du 15 mai 2006 et d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le contrat de travail.

3026-180406 **ENGAGEMENT D'UN CHEF D'ÉQUIPE TECHNICIEN OPÉRATEUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'engager M. Michel Auger à titre de « Chef d'équipe technicien opérateur » au tarif horaire de 24,54 \$.

3027-180406 **CONGRÈS MONT STE-ANNE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de verser la somme de 350,00\$ à l'Association des agents de protection de la faune du Québec (NAWEOA-2006) pour la tenue de leur congrès.

3028-180406 **TONTE DES GAZONS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement :

- a) d'autoriser M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à préparer un appel d'offres pour la tonte des gazons contenant deux (2) options soit l'option A : «Tonte des pelouses (Clé en mains)» et l'option B « Tonte des pelouses (Location de certaines machines municipales) »;
- b) d'inviter les soumissionnaires suivants :
 - Groupe Essa
 - Entretien paysager PJJ Enr.
 - Atelier Solution Mobile M.M.
- c) d'inviter la population intéressée sur le territoire de la Ville à soumissionner.

3029-180406 **BUREAU DE POSTE DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire les 2 et 3 mai prochain au personnel du bureau de poste de Beaupré.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1059)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du Règlement No 1059 « *Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 971 pour : abroger les aires PAE-2.1, PAE-2.2 et PAE-2.4..* »

AVIS DE MOTION (Règlement No 1061)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Serge Labonté qu'il y aura adoption à une séance ultérieure du Règlement No 1061 « *Règlement modifiant le Règlement numéro 972 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour : assujettir au P.I.A.-5 tout projet de construction compris dans la zone 44-H et modifier certains objectifs et critères compris dans le P.I.A-5..* »

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

Le sujet traité est :

- Surplus à l'usine d'épuration

3030-180406 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20h35.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe